

**A l'attention de :**

- Monsieur ou Madame le Vice-Président en charge de l'enfance à la Communauté de Commune entre Juine et Renarde.
- Copie à Madame Bougraud, Maire de Lardy

**Référence** : FCPE Lardy

**Objet** : Périscolaire / centre de loisirs / Lardy

Lardy, le 20 Novembre 2016

Madame, Monsieur,

Suite aux conseils d'école de notre commune, nous portons à votre attention divers éléments concernant les temps du périscolaire et du centre de loisirs.

1 – Avant l'intégration de Lardy à la CCEJR, nous avons la possibilité d'inscrire les enfants par tranche de ½ journée au centre de loisirs, ce qui aujourd'hui n'est plus le cas. Nous vous rappelons que ce sont les familles et les administrés qui contribuent à ce service public. Ce changement s'est opéré sans concertation, ni explication auprès des familles, sans raisons valables à nos yeux.

C'est pourquoi, nous sollicitons de votre part le rétablissement de cette ½ journée au centre de loisirs, afin de faire bénéficier, pour les parents qui le souhaitent le tarif ½ journée.

Pour votre information, les parents des écoles de Lardy ont initié une pétition.

2 – Nous souhaitons porter à votre attention un grave problème de sécurité durant le temps du périscolaire et du temps d'accueil du centre de loisirs, **temps où les enfants sont sous votre responsabilité.**

Au centre « l'île aux enfants », la porte d'entrée et le portail sont toujours ouverts. A de nombreuses reprises, nous avons constaté qu'il était possible d'approcher les enfants sans rencontrer un seul adulte, ceci est confirmé par de nombreux témoignages de parents.

Nous en avons informé les responsables sur place.

1. Afin que le portail ou la porte soit fermés
2. Afin qu'ils soient présents à l'entrée du centre (porte d'entrée du bâtiment)

A ce jour, nos remarques sont restées sans suite.

Les animateurs ont clairement indiqué que par facilité, ils souhaitaient laisser cette porte ouverte.

Lors de la commission des affaires scolaires du 11 octobre dernier en mairie de Lardy, il nous a été affirmé qu'un panneau rappelant aux parents la nécessité de fermer cette porte et le portail allait être posé. (Rien d'installé plus d'un mois après cette annonce).

Il nous a été aussi clairement indiqué que la consigne allait être transmise aux animateurs. La porte reste néanmoins ouverte, ce qui permet toujours l'accès aux enfants sans rencontrer aucun adulte.

Nous avons proposé la pose d'un visiophone en solution alternative, malheureusement il semble impossible de dégager le budget sur l'exercice en cours, la sécurité des enfants devant attendre l'exercice budgétaire 2017 de notre commune.

Ce qui semble pour le moins aberrant pour une commune de la taille de Lardy...

Néanmoins, suite au compte rendu du conseil d'école de la Sorbonne, Madame Dognon a apporté la réponse suivante : « Concernant la sécurité dans les écoles et au centre de loisirs, il est impératif que tous les parents veillent à bien refermer les portes sur leurs passages, la sécurité passe par la vigilance de tous ».

Nous prenons acte de cette réponse, cependant vous comprendrez que nous ne pouvons nous satisfaire de cette posture.

Doit-on vous rappeler que nos enfants sont sous votre entière responsabilité, que **nous sommes en période Vigipirate Rouge et d'Etat d'Urgence, aussi, nous estimons que la sécurité des enfants n'est pas assurée proportionnellement aux risques encourus.**

A notre connaissance, aucun exercice de PPMS n'a encore été mis en place durant les temps du périscolaire et du centre de loisirs.

Nous vous prions de trouver une solution immédiate tant au niveau de l'accessibilité qu'au niveau des animateurs.

3 – Suite aux différents conseils d'école sur Lardy, nous réalisons que nous sommes face à une contradiction, le temps des conseils d'école n'étant pas approprié à la discussion sur le périscolaire et le centre de loisirs, ce que nous comprenons parfaitement.

En l'état, la commission des affaires scolaires ne permet pas un espace d'échange suffisant, aucun représentant (élu) de la CCEJR n'étant présent.

Aussi, face à nos questions, on nous rappelle que **la commune n'a plus la compétence pour le périscolaire.**

**Nous estimons important que vous mettiez en place dans les plus brefs délais un espace d'échange régulier entre les parents et les élus de la CCEJR afin d'obtenir des réponses concrètes et cohérentes à nos questions.**

Certains que notre courrier retiendra toute votre attention, nous comptons sur votre diligence pour y apporter une réponse dans les délais les plus brefs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, Madame, nos meilleures salutations.

Alexandre MOTTIN

Président du CONSEIL LOCAL FCPE DE LARDY